



AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisations

AVIS est par la présente donné, conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, que le conseil de la Municipalité de Cantley adoptera, à sa séance du 19 décembre 2022 à 19 h, le budget de l'année 2023 et le programme triennal d'immobilisations.

Prenez avis que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget de l'année 2023 et le programme triennal d'immobilisations.

Cantley, ce 29 novembre 2022

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que le présent avis public est affiché à l'endroit désigné par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Cantley, ce 29 novembre 2022

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier